

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2021

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **14 janvier 2021** à 19 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Monsieur Pierre Lemay
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
Siège #4 - Monsieur Michel Landry
Siège #5 - Monsieur Guy Durand
Siège #6 - Monsieur Gérald Lemay

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & secrétaire-trésorière, participe à la rencontre à titre de secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

15-01-2021

2 - HUIS CLOS ET VISIOCONFÉRENCE

Considérant que le décret #177-2020 du 13 mars qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Considérant que le décret #222-2020 du 20 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

Considérant que le décret #388-2020 du 29 mars 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

Considérant que l'arrêté #2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant que l'arrêté ministériel #2020-029 du 26 avril 2020 permet au conseil municipal de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix ;

Considérant que l'arrêté ministérielle #2020-049 du 4 juillet dernier permet la transmission de questions écrites par les citoyens aux membres du Conseil ;

Considérant que l'arrêté ministérielle #2020-074 du 4 octobre dernier, toute séance publique d'une municipalité locale et MRC en zone rouge doit se tenir sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du Conseil et le résultat des délibérations. Il peut s'agir d'un enregistrement audio ou audiovisuel, la diffusion en direct sur une plateforme numérique ou bien la transcription intégrale (verbatim) de toutes les délibérations. Il est à noter que la seule publication d'un procès-verbal, bien que toujours requise en vertu de la loi, n'est pas suffisante pour satisfaire à l'obligation,

à moins que ce document ne reproduise l'intégralité des propos tenus lors de la séance du Conseil.

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés requis, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

Il est proposé par monsieur Philippe Jean,

Appuyé par monsieur Pierre Lemay,

Et résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les employés requis puissent y participer par visioconférence.

16-01-2021 **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Michel Landry,

Appuyé par monsieur Pierre Lemay,

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - HUIS CLOS ET VISIOCONFÉRENCE
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 - Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'exercice 2021
 - 4.2 - Présentation et dépôt de l'avis de motion et du projet 1 pour le règlement 270-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes, des compensations et tarifs pour les services municipaux de l'année 2021
 - 4.3 - Présentation et adoption du programme triennal des immobilisations PTI 2021-2022-2023
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - SUJETS À DISCUTER

17-01-2021 **4.1 - Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'exercice 2021**

Présentation des données des postes budgétaires concernant les revenus et dépenses pour un budget équilibré :

Descriptif	2020	2021	Variation
Administration générale	345 900.00 \$	349 875.75 \$	1,15 %
Sécurité publique	225 989.00 \$	213 685.48 \$	-5,44 %
Transport	390 055.00 \$	376 623.53 \$	-3,44 %
Hygiène du milieu	224 543.00 \$	272 674.53 \$	21,44 %
Santé et bien-être	1 000.00 \$	350.00 \$	-65,00 %
Aménagement, urbanisme et zonage	114 908.00 \$	92 088.93 \$	-19,93 %
Loisirs et culture	250 893.00 \$	216 348.31 \$	-13,77 %
Frais de financement	41 478.00 \$	24 998.25 \$	-39,73 %
Affectations	154 000.00 \$	161 258.15 \$	4,71 %
TOTAL DES DÉPENSES	1 748 766.00 \$	1 707 902.93 \$	-2,34 %

Il est proposé par monsieur Pierre Lemay,
Appuyé par monsieur Sylvain Pillenière,

Et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires de l'exercice 2021 tel que présenté.

18-01-2021

4.2 - Présentation et dépôt de l'avis de motion et du projet 1 pour le règlement 270-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes, des compensations et tarifs pour les services municipaux de l'année 2021

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Pillenière que lors d'une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le règlement #270-2021 décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux de l'année 2021. Un projet de ce règlement est présenté en séance tenante.

19-01-2021

4.3 - Présentation et adoption du programme triennal des immobilisations PTI 2021-2022-2023

Attendu que le plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 est présenté par le maire et qu'il contient la liste des projets d'immobilisations à venir pour la municipalité, pour donner suite aux orientations étudiées par le conseil municipal ;

Attendu que le programme triennal d'immobilisations est un outil de planification des investissements en lien avec les priorités de développement et des ressources financières permettant d'évaluer l'incidence financière des projets sur les budgets annuels futurs et de déterminer un calendrier de réalisation de règlements d'emprunt en connaissant les besoins de financement ;

Attendu que ce plan triennal démontre les projets à réaliser au cours des trois prochaines années et que pour certains de ceux-ci, l'obtention de financement est conditionnelle à leurs réalisations (subvention, règlements d'emprunt, affectations de certains fonds) ;

Attendu que les projets présentés pour l'année financière 2021 représentent un investissement de 7 664 910.00 \$ \$;

Il est proposé par monsieur Pierre Lemay,

Appuyé par monsieur Philippe Jean,

Et résolu unanimement d'adopter le plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 de la municipalité de Lotbinière, tel que présenté, démontrant des investissements potentiels de 11 562 410.00 \$ pour les trois prochaines années, si les sources de financement sont confirmées.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Règlement # 178-2007 de la municipalité de Lotbinière

Étant donné le caractère actuel de la rencontre qui requiert de limiter les rassemblements, les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour par courriel à l'adresse dq@municipalite-lotbiniere.com lors de la mise en ligne de l'ordre du jour. Les réponses seront acheminées dans les jours suivants la mise en ligne de la présente séance.

20-01-2021

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Sylvain Pillenière,

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 h 14.

Constat

Par sa signature, le Maire, reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & secrétaire-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL